



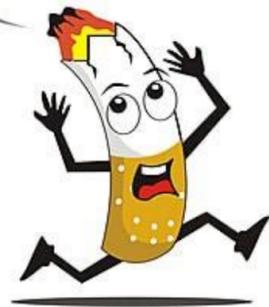
**J'aime mon village.
J'aime mon chien.**

Je ramasse !

Je te remercie de penser à moi et
aux autres en jetant les déchets
dans les poubelles prévues à cet usage !



**NE ME JETTE PAS
PAR TERRE !**



COMMUNE DE REMAUFENS



Horaire de la déchetterie

Mercredi de 14 h 00 à 19 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Cet horaire sera appliqué à l'année.

**D'avril à octobre, une benne est à disposition
devant la déchetterie pour le gazon uniquement.**

**Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez appeler l'Administration
communale au 021 948 80 84.**

Infos générales



**MEMODéchets
2021**

Employé communal à la déchetterie

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, une personne engagée par la commune est présente pour :

- vous renseigner, vous guider et répondre à vos questions
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas
- en dernier lieu, signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Les déchets, une affaire personnelle ou collective ?

Le tri est une question à gérer de manière individuelle en premier lieu, si nécessaire par un changement des habitudes, ménage par ménage.

Mais ce n'est que par l'effort partagé par toute la collectivité que chacun trouvera une récompense personnelle ou collective :

- le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- un prix du sac à ordures ménagères abordable et des taxes annuelles raisonnables.

**NOUS ATTENDONS QUE CHACUN ET CHACUNE
FASSE UN EFFORT POUR GARDER CES COÛTS
DANS UNE PROPORTION RAISONNABLE.**

Nous vous remercions par avance.

Le Conseil communal

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.



Contact et infos

Administration communale
Route Villageoise 53
1617 Remaufens
021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch

Emplacement de la déchetterie
Chemin du Charavet 1
(dans les hauts du village)

Conseiller communal responsable
Monsieur Patricio Herrera



**Pour toute information générale relative à la
gestion des déchets, contactez la commune.**

**Je suis votre guide
des déchets**

application mobile



 **Remaufens**

s a i d e f

Avec l'app mobile
MEMODéchets
la gestion des déchets
est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>

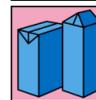
Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères
A emballer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (sacs rouges) et à déposer dans les Moloks et containers prévus à cet effet dans le village.
RAMASSAGE LE LUNDI.



Couche-culotte
A emballer dans des sacs en plastique transparents distincts, puis à déposer directement dans les Moloks ou dans les containers de collecte dans le village.



Berlingots / Briques à boissons
A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels (sacs rouges) de la commune de Remaufens.



Litière de chat et autre animal
A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (sacs rouges).



Aluminium et boîtes de conserve
Laver puis mettre ces déchets propres dans la benne à aluminium. Ne pas mettre d'emballages aluminium contenant du plastique ou du papier. Décoller les étiquettes des boîtes de conserve.



Déchets de jardin
La déchèterie les accepte en quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule.
A déposer dans la benne à gazon à la déchèterie communale.



Déchets encombrants combustibles
A déposer dans la benne à déchets encombrants, ferraille enlevée, à la déchèterie communale.



Déchets compostables ménagers
Déposer dans la benne selon les instructions du préposé à la déchèterie communale.



Ferraille (objets métalliques)
A déposer dans la benne à ferraille pour recyclage à la déchèterie communale.



Gazon
A déposer dans la benne à gazon à la déchèterie communale.



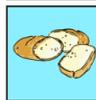
Huiles minérales et végétales
A vider dans la station collectrice à cet effet à la déchèterie communale. La graisse de coco, qui reste figée, obstrue la station collectrice, elle doit donc être évacuée dans le sac d'ordures ménagères.



Déchets de chantier
Ne sont acceptés qu'en petites quantités, dans une benne spéciale à la déchèterie communale.



Tubes lumineux (néon) / LED
De préférence, à échanger chez le fournisseur, sinon à déposer sur un support spécial selon les instructions du préposé à la déchèterie communale. TAR



Pain sec
A la maison, conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissu, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition il peut être déposé dans le contenant à cet effet à la déchèterie communale.



Papier et carton
A déposer dans la benne à papiers à la déchèterie communale. **LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIÉS AU PREALABLE.**



Capsules Nespresso (aluminium)
Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à cet effet à la déchèterie. **Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers (sacs rouges).**



PET
A déposer dans le container PET à la déchèterie communale. Diminuer préalablement le volume des flacons en les bouchonnant pressés. TAR



Piles et accumulateurs
Retourner de préférence aux points de vente, sinon les déposer dans les fûts prévus à cet effet à la déchèterie communale. TAR



Sagex
A déposer dans la benne à encombrants.



Textiles et chaussures
Lavés et emballés dans un sac fermé, les textiles sont récoltés dans un container spécial à la déchèterie communale.



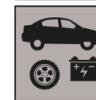
Verre
Enlever les bouchons et couvercles, puis les introduire dans la benne à verre à la déchèterie communale.



Pneus
A retourner au point de vente ou livrer à la Société fribourgeoise de recyclage SFR, à Châtillon, tél. 026/401.25.15.



Appareils électriques et électroniques
Idéalement à remettre à n'importe quel magasin vendant le même type d'appareils. TAR A noter que la déchèterie de Remaufens dispose de deux petites bennes pour l'élimination des appareils électriques et électroniques < 50 cm.



Véhicules
Livrer obligatoirement à Kaufmann SA, collecteur cantonal des épaves de véhicules, Route du Fer 10 à Givisiez, tél. 026/460.75.80.



Peintures
A remettre au fournisseur. Les habitants de la Veveysse peuvent amener leurs restes de peinture au SIGE, Quai Maria-Belgia 18 à Vevey.



Dépouilles d'animaux
Les animaux domestiques morts sont à amener au centre collecteur à La Joux au Gros Essert 1, à l'emplacement de l'ancien dépôt militaire situé sur la route principale de Sâles en direction du Crêt. Tél. 026 655 04 45.



Médicaments
A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procédera à leur élimination.



Bois
A déposer dans la benne à encombrants.



Déchets spéciaux des ménages
Obligation de vous adresser au personnel de la déchèterie qui vous indiquera l'emplacement ou la manière de les éliminer.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A ramener exclusivement aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages.



Commune de Remaufens
Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch



Jours fériés 2021

La déchetterie est fermée aux dates suivantes :

- Nouvel An vendredi 1^{er} janvier 2021
- Noël samedi 25 décembre 2021
- Nouvel An vendredi 31 décembre 2021

Objectifs

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats ...

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s), dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une taxe anticipée de recyclage (TAR) comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.)

La taxe de déchet annuelle que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

SACS ROUGES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

La couleur rouge, l'impression noire et la coulissante jaune rappellent les couleurs de l'écusson communal. Les sacs se différencient facilement et permettent un meilleur contrôle.

Seuls les sacs officiels rouges sont admis pour la collecte des déchets incinérables. Vous pouvez procurer les sacs aux points de vente suivants :

Point de vente	Contenance	Unités par rouleau	Prix du rouleau
Coop Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 25.—
	60 litres	10	CHF 40.—
Migros Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 25.—
	60 litres	10	CHF 40.—
Administration communale	35 litres	10	CHF 25.—
	60 litres*	10	CHF 40.—
	110 litres*	5	CHF 30.—

*Achat possible à l'unité

La taxe comprise dans le prix du sac sert à la couverture partielle des frais d'élimination des déchets urbains (collecte, transport, élimination).

Le Conseil communal

Déchets indésirables dans les eaux usées

Depuis plusieurs années, la station d'épuration d'Ecublens constate de fréquents problèmes d'exploitation des installations par la présence de déchets indésirables. Ces derniers causent des perturbations, voire arrêts d'exploitation, principalement dans les stations de pompage. Les déchets les plus rencontrés sont :

- bandes pour pansements,
- bas nylon,
- béton, morceaux de chambre de visite,
- graisse, huile de cuisine,
- protection anatomique aussi bien d'enfants que d'adultes,
- préservatifs,
- PVC, éclats de tuyaux,
- Q-Tips,
- sable et cailloux, résidus de chantier,
- sable, caisse à chats,
- serviettes hygiéniques,
- slips, camisoles, pyjamas d'enfants,
- torchons de nettoyage, éponges.

Une partie de ces déchets proviennent de nos habitudes ou mauvaises habitudes. Depuis l'introduction de la taxe aux sacs, dans certaines régions, une augmentation des déchets récoltés à l'entrée de la station d'épuration (STEP) a été constatée avec une très nette augmentation des résidus de repas. De par la présence de dégrilleurs, dessableurs ou déshuileurs à l'entrée de la STEP, ces déchets causent peu de dérangements, mais occasionnent des frais d'exploitation pour les extraire de l'eau usée, les compacter et les conduire à l'usine d'incinération ou en décharge bioactive.

Par contre, ces déchets provoquent de fréquentes perturbations des stations de pompage en obstruant les clapets de sécurité.

Avec l'augmentation importante des frais de l'énergie, il semble dès lors urgent de réduire le nombre de ces déchets indésirables des eaux usées. C'est pourquoi nous demandons à la population de se conformer au guide du ménage concernant l'évacuation des déchets ménagers.

Nous profitons de vous rappeler également que les déchets alimentaires ne doivent en aucun cas être éliminés dans les toilettes.